Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 42 (1957)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, décembre 1957 — 42e année — Paraît chaque mois

12

Le peuple suisse est-il économe?

Question sociale et économique au premier chef à laquelle il faut répondre en laissant parler les chiffres tout d'abord, puis en essayant d'interpréter ces chiffres par une analyse plus minutieuse. Les deux appréciations peuvent alors faire ressortir une variante assez sensible.

La statistique des banques montre l'épargne plus vivante que jamais. Le montant des dépôts n'a jamais cessé d'augmenter. En 1955, par exemple, le montant des versements a été cinq fois plus élevé que celui des retraits. Les dépôts d'épargne sont très largement répartis sur toutes les couches sociales. Ne compte-t-on pas en Suisse 5,7 millions de livrets d'épargne — soit plus d'un par habitant — avec un montant total de dépôts de 11,1 milliards de francs ? Fait à souligner, les neuf dixièmes de ces livrets appartiennent à de petits déposants et ne dépassent pas le montant de 5000 francs.

Pour bien se rendre compte de l'apport de capitaux que représente l'épargne pour l'économie nationale, il faut prendre la notion d'épargne à son sens large et y inclure les livrets de dépôts et les obligations de caisse. On obtient alors un montant de 18,5 milliards, soit plus des trois quarts du revenu national d'une année.

Ces indications montrent que l'épargne, sous ses formes traditionnelles, est restée vivante dans notre pays. Le Suisse aime la sécurité. Il a sa part du mérite d'y pourvoir de ses propres deniers.

Cependant, interprétant plus attentivement la statistique, on découvre des constatations qui deviennent moins optimistes. Si l'avoir moyen des livrets est de près de 2000 francs, il convient d'observer que la répartition des déposants fait ressortir que le 28 % d'entre eux ne possèdent pas plus que 100 francs et 22 % ont un avoir entre 100 et 500 francs, ce qui revient à dire que la moitié environ des titulaires de livrets d'épargne n'ont pas réussi à mettre plus de 500 francs de côté. Si d'aucuns peuvent s'en satisfaire, force nous est de juger que ce résultat n'est pas particulièrement brillant. Il témoigne d'un manque de persévérance dans la continuité de l'esprit d'économie. Trop de gens n'épargnent pas ou pas assez alors que nous sommes en pleine période de haute conjoncture. Et pourtant, quand pourrait-on mieux épargner si ce n'est maintenant ?

Nous estimons donc opportun de jeter une lumière crue sur ce problème en montrant quels efforts restent encore à accomplir pour que la réputation d'économe de notre peuple ne soit pas une qualité surfaite. Les causes qui détournent le public de l'épargne ne manquent pas. Le développement de la sécurité sociale laisse croire à trop d'insouciants que l'épargne est superflue dès lors que presque tous les risques sont collectivement couverts. La faveur dont jouissent les assurances agit dans le même sens. L'effritement du pouvoir d'achat de la monnaie décourage les mieux intentionnés à mettre quelques sous de côté. Et l'intérêt trop modeste bonifié jusqu'ici aux dépôts d'épargne, intérêt lourdement grevé encore par les charges fiscales, n'a été d'aucun attrait. Ajoutons à ceci le goût du lucre qui se répand jusque dans les rangs des petits ouvriers et nous aurons complété le tableau des raisons qui ont fait diminuer l'esprit d'économie.

Avec le conseiller fédéral Holenstein, parlant des dangers de la haute conjoncture, à l'occasion de l'ouverture de la Foire suisse d'échantillons de Bâle en mai dernier, « on ne peut s'empêcher d'être inquiet en constatant par exemple que, sous l'influence de la prospérité, de larges milieux de la population paraissent avoir perdu le sens de l'épargne ».

L'épargne est plus nécessaire que jamais en période d'essor économique. « On demande des épargnants », dit-on de toutes

TEMPS DE L'AVENT

Voici le temps
des émerveillements !
Encore ! encore un peu...
volets mystérieux,
jour à jour entrouverts
sur la nuit de l'hiver...
ô temps d'Avent !

C'est le moineau quêtant,
c'est la pomme aux joues lisses,
c'est le traîneau qui glisse,
c'est le flocon de neige,
c'est le naïf cortège
des rois et des bergers
cheminant, tout chargés,
vers l'étable à l'Enfant...
ô temps d'Avent !

C'est l'humble rougeoiement
des flammes prisonnières,
et c'est l'ange en prière,
et c'est l'arbre aux bougies,
et la vierge Marie,
abîmée de douceur,
repliée sur son cœur,
et c'est l'agneau tremblant...
ô temps d'Avent !

C'est le frissonnement
des soirs pleins de secrets
où tant de petits nez
se collent aux fenêtres :
« n'est-ce pas... » et « peut-être... »
Peut-on jamais savoir
ce qui arrive un soir,
avant Noël... avant !...
ô temps d'Avent !

Et l'étoile là-haut,
veillant au soliveau,
palpitant, droite et claire,
à la nuit de lumière
amène doucement...
ô temps d'Avent !

Simone Cuendet

parts en prêchant aux gens de retrouver le « sens de l'économie ». Il faut alors favoriser l'épargne par tous les moyens, encourager la jeunesse, lui donner l'exemple de l'économie, puis alléger le fardeau des charges fiscales en favorisant la classe des moyens possédants, celle qui apporte le plus d'eau au moulin de l'épargne. Le caractère social de l'épargne doit suffire à lui donner droit à un traitement fiscal de faveur. La hausse, disons mieux, la normalisation du taux de l'intérêt bonifié à l'épargne doit jouer le rôle d'appât. Ce doit être un encouragement, une prime à la qualité pour ceux qui font acte de prévoyance.

Un effort particulier s'impose auprès de la jeunesse pour lui donner le goût de l'économie. Le gouvernement néerlandais l'a bien compris qui vient de soumettre au parlement un projet de loi aux termes duquel les jeunes gens de 15 à 20 ans peuvent conclure — libre à eux de choisir la banque qui leur convient — un contrat d'épargne avec l'Etat en vertu duquel ce dernier doit leur accorder, au bout d'un certain temps et sous certaines conditions, une prime d'épargne. La prime versée par l'Etat sera de 10 % du capital économisé, y compris les intérêts. Les versements devront être de 30 florins au moins par année et de 200 florins au maximum, et les comptes seront nominatifs pour éviter les abus.

Sans vouloir imiter servilement ce qui se fait ailleurs, nous ne devons négliger aucun des moyens susceptibles de favoriser le développement de l'esprit d'économie, conscients du rôle que joue l'épargne dans la famille et dans l'économie du pays.

Fx.

Situation économique et marché de l'argent

Abstraction faite du recul saisonnier de la production durant l'été, la conjoncture de l'économie mondiale a continué d'évoluer à un niveau élevé. Par suite de la raréfaction générale de l'argent, les marchés des matières premières ont subi de fortes pressions, tandis que les prix pour les produits finis et les services ont partout tendu à la hausse.

La Suisse continue à bénéficier d'une intense activité économique. La production industrielle a encore augmenté dans la plupart des branches ; cependant, la rentrée des commandes semble se ralentir et le portefeuille des ordres non exécutés paraît, au début de l'automne, avoir diminué ci et là par rapport à l'an dernier. L'industrie du bâtiment notamment annonce une forte réduction des commandes nouvelles du fait que maintenant le financement des projets rencontre souvent des obstacles difficilement surmontables. En effet, maints établissements de crédit hypothécaire ont été si fortement mis à contribution pour faire honneur à leurs promesses antérieures qu'ils n'ont pu contracter que dans une mesure très limitée de nouveaux engagements, vu surtout l'afflux en diminution des fonds d'épargne.

Voici, en effet, le résultat de nos échanges internationaux au cours des trois premiers trimestres de 1957. Les importations aussi bien que les exportations se sont considérablement accrues par rapport à la période correspondante de l'année passée ; elles ont atteint des chiffres record.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les *exportations* ont passé de 4413 à 4903 millions de francs, mais les *importations* ont monté davantage encore, de 5451 à 6418 millions, de sorte que le solde passif de notre balance commerciale a monté de 1038 à 1515 millions. La prospérité et l'intense activité ont créé un besoin considérable de matières premières, d'articles de consommation et de biens d'équipement. Toutefois, si l'on considère l'évolution de nos échanges internationaux trimestre après trimestre, on constate que, depuis ce printemps, nos importations ont diminué tandis que nos exportations très fortes se sont maintenues. Par conséquent, notre *excédent d'importations* a considérablement fléchi. De 572 millions qu'il était au premier trimestre, il a passé à 521 millions au second, pour tomber à 422 millions au troisième trimestre. Malgré l'évolution satisfaisante de nos exportations, cet excédent total de 1515 millions pour les trois premiers trimestres de l'année est d'ores et déjà supérieur à celui, pourtant considérable, de toute l'année 1956, lequel s'élevait à 1393 millions. Il est alors douteux que les éléments invisibles de notre balance des revenus (revenu des capitaux, tourisme, assurances, transports, énergie électrique) couvrent un excédent d'importations de l'ordre de deux milliards par an. La diminution progressive du déficit de la balance commerciale est néanmoins l'indice d'un meilleur équilibre entre la production, d'une part, la consommation et les investissements, d'autre part. On ne peut que s'en féliciter. Il ne faut pourtant pas trop se réjouir à l'avance puisque les résultats de notre commerce extérieur d'octobre ne suivent pas ceux d'août et septembre. Ils remettent le char dans l'ornière: importations en hausse, exportations en baisse et nouvelle accentuation du déficit de la balance commerciale. Souhaitons que ce ne soit que passager.

Dans le secteur du *marché du travail,* la situation ne s'est pas sensiblement modifiée. La demande de main-d'œuvre reste importante. Le fait s'illustre par la présence, dans le pays, de 377 097 travailleurs étrangers, soit 239 560 ou 64 % du sexe masculin et 137 537 ou 36 % du sexe féminin. Par rapport à l'effectif global de 236 984 travailleurs relevé en février 1957, cela représente une augmentation de 140 113 ou 59 %. Le revers de la médaille dans ce tableau de notre expansion industrielle, c'est que le montant des épargnes transférées hors de nos frontières par ces ouvriers étrangers a été estimé, pour l'année dernière, à un demi-milliard de francs en chiffre rond.

Et le coût de la vie continue à renchérir. En effet, l'*indice suisse des prix à la consommation,* qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est élevé de 179,5 (août 1939 = 100) à fin août à 179,9 à fin septembre. Il vient de passer la cote de 180 pour s'inscrire à 180,5 à fin octobre. Il y a bien des chances que cette hausse ne soit pas saisonnière puisqu'on annonce d'autres augmentations, lait, loyer, etc. La fameuse spirale des prix et des salaires risque alors de continuer son évolution. Néanmoins, il n'y a pas lieu de s'en alarmer déclarait récemment M. R. Motta, vice-président de la direction générale de la Banque nationale suisse, dans son exposé aux directeurs financiers des communes : « Les efforts déployés jusqu'à aujourd'hui — politique de stérilisation et hausse du taux officiel d'escompte — pour contenir les tendances inflationistes ne sont pas demeurés sans succès puisque, parmi les pays importants, c'est la Suisse qui a enregistré, dans l'espace d'une année, l'enchérissement le plus faible du coût de la vie, à savoir 1,9 % contre 3,5 % aux Etats-Unis, 5 % en Grande Bretagne et en Suède et 6,5 % aux Pays-Bas. » La Banque nationale n'a, par conséquent, pas à regretter les mesures prises pour limiter le surinvestissement et enrayer l'inflation, dit encore M. Motta ; elle continuera dans cette voie puisque l'évolution du marché des capitaux lui donne raison.

Et l'éminent orateur d'énumérer quatre raisons de détente ou arguments rassurants qui annoncent une évolution plus favorable de la situation. Tout d'abord les promesses de crédit se ramènent peu à peu aux possibilités de l'épargne par le seul fait que les banques et autres bailleurs de fonds auront

dû observer une grande retenue. On peut ensuite s'attendre à ce que l'équilibre de notre balance des revenus se rétablisse et recommence même à laisser des excédents en notre faveur. On constate encore que les investissements auxquels on procède n'ont plus pour but de renforcer l'expansion, mais d'améliorer la productivité. Enfin, la hausse des taux d'intérêt aura pour effet d'attirer en Suisse une partie des capitaux que la perspective d'une rémunération plus élevée avait poussés à l'étranger au cours des dernières années, montant qui semble être de l'ordre de 15 à 20 milliards. Le simple rapatriement de quelques centaines de millions allégerait déjà sensiblement le marché des capitaux. Faisons donc confiance aux augures de la haute finance qui entrevoient ainsi de nouvelles ressources permettant de combler l'écart qui subsistait entre les investissements et le volume de l'épargne.

Les entrepreneurs se plaignent d'être les premières victimes de « l'opération de freinage ». Cependant, au dire des responsables de la finance, l'entrepreneur qui présente un plan financier sérieux, soigneusement étudié, reposant sur une base solide, recevra toujours les crédits nécessaires pour les travaux entrepris. Ne sont touchés que ceux qui sont partis à la légère, sans plan financier précis, avec des fonds propres tout à fait insuffisants, donc sans garanties et réserves sérieuses. Et les spéculateurs également, qui travaillaient exclusivement avec de l'argent emprunté, voient tout leur système s'effondrer comme château de cartes. En revanche, l'épargnant profite de la hausse équitable des taux d'intérêt et bénéficie d'une nette revalorisation de ses placements. On peut donc déduire des faits précités que ça va déjà mieux et qu'on ne saurait plus mettre en doute la nécessité de la cure qui a été imposée par nos hautes autorités financières. A l'hypertrophie du crédit qui avait institué le règne de la facilité doit succéder une période de liquidité plus confortable.

Sur le *marché de l'argent*, les taux n'ont pour ainsi dire pas varié au cours des toutes dernières semaines et il semble qu'une certaine stabilité se dessine. Le taux d'escompte officiel est à 2 1/2 % et celui des avances sur nantissement de la Banque nationale à 3 1/2 %. Mis à part quelques établissements locaux en mal de liquidité et qui offrent le 4 1/4 % pour leurs bons de caisse, les banques ne dépassent pas le 4 % pour les obligations à 4 ou 6 ans de terme. Quelques grands établissements bancaires bénéficient de l'accroissement des disponibilités que reflète le bulletin de l'institut d'émission. Dans les autres établissements cantonaux, régionaux ou locaux, la situation du marché des capitaux reste encore tendue. Après l'accalmie habituelle d'été enregistrée sur le marché suisse des emprunts, l'activité a repris de plus belle ; les émissions se succèdent et vont se succéder à un rythme accentué. Les derniers emprunts émis à 4 1/2 % par les banques cantonales, par les instituts hypothécaires ou par les cantons, ont tous connu le succès. Il faut cependant préciser que si certains de ces emprunts devaient exclusivement servir à obtenir de l'argent frais, le but n'a pas été parfaitement atteint ici ou là en ce sens qu'une partie des souscriptions provenaient simplement du transfert de dépôts d'épargne. Pour les trois premiers trimestres de 1957, il a été prélevé sur le marché pour 869,6 millions d'argent frais, dont 711,4 millions par les émissions d'emprunts suisses, 4,9 millions par les émissions en Suisse d'emprunts étrangers et 153,3 millions par les émissions d'actions suisses. Le rendement moyen des emprunts suisses a passé de 4,04 4,17 % au cours du dernier trimestre. Le rendement moyen des fonds d'Etat est actuellement de 3,79 % (3,22 % en janvier dernier), alors qu'il était monté à 3,92 % à mi-septembre pour redescendre à 3,88 % au début de novembre. Cette baisse nous paraît étonnante. Ne serait-elle pas déjà caractéristique d'une certaine détente comme l'est l'annonce de l'abaissement du taux officiel d'escompte de 3 1/2 à 3 % aux Etats-Unis ? Voilà une évolution qu'il y aura lieu de suivre attentivement.

En ce qui concerne l'adaptation des taux débiteurs, du taux des hypothèques de premier rang en particulier, aux taux créanciers actuellement en vigueur, la situation est moins précise parce que les banques n'annoncent pas toujours officiellement les modifications intervenues. L'une après l'autre cependant, elles se préparent à appliquer le nouveau taux de 3 3/4 %, voire de 4 %, pour les premiers rangs, cela pour les anciennes affaires, alors que, pour les nouvelles, le 4 et le 4 1/4 % sont déjà courants. Des affaires pressantes se traitent même à 4 1/2 voire à 5 %. On sent toutefois une certaine retenue de divers côtés dans la modification du taux des anciens prêts hypothécaires dans le seul but d'attendre que le voisin donne le pas. Et nous voyons de grandes banques offrir le 4 % aux obligations et le 3 % à l'épargne sans avoir encore modifié le 3 1/2 % du taux hypothécaire des anciennes affaires, cela en mettant à contribution des fonds spéciaux pour combler le manque à gagner évident, quitte à imposer le 4 1/2 % ou plus pour les nouvelles hypothèques et à rattraper par la suite le mouvement de hausse, à le dépasser même. D'une part, elles ne peuvent surseoir à la hausse générale que pour 3 ou 4 mois jusqu'à l'épuisement des réserves ; d'autre part, elles bloquent trop brusquement l'octroi des nouveaux crédits, alors que les besoins d'investissement se font sentir avec acuité dans l'agriculture tout spécialement. Ce procédé ne paraît pas sympathique aux établissements régionaux qui ne disposent pas de « fonds spéciaux ». Si l'on annonce le 3 % en épargne, il faut raisonnablement en tirer la déduction et y adapter rationnellement le taux hypothécaire.

* * *

Toutes les *Caisses Raiffeisen* ont reçu, à fin octobre, une circulaire de la direction de l'Union leur donnant des directives relatives à l'adaptation de l'échelle des taux à la situation actuelle.

Si nous y revenons, ce n'est que pour insister sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les taux créanciers et les taux débiteurs. Pour assurer le rendement suffisant permettant la dotation normale des réserves conformément aux dispositions légales, il faut absolument maintenir une saine marge de gain. La marge actuellement existante devra rester la même lors de la modification de l'échelle des taux au 1er janvier 1958. Elle se calcule entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques, les deux secteurs prédominants, l'un du passif et l'autre de l'actif du bilan. Etant généralement de 1 % (entre le 2 1/2 % de l'épargne et le 3 1/2 % des hypothèques), cette proportion ne peut varier. Toute fantaisie ne saurait être de mise ici. Si donc le taux de l'épargne est porté à 2 3/4 %, on fixera au 3 3/4 % celui des hypothèques de premier rang ou respectivement au 3 % et au 4 %. Comme le 3 % en épargne se généralise, il faudra en tirer la conséquence pour le taux hypothécaire. Il va sans dire qu'on tiendra compte des conditions locales. De sensibles différences de taux pourront momentanément être constatées entre les Caisses, cela d'autant plus que les fortes Caisses aux moyens plus puissants peuvent se contenter d'une marge de gain de 3/4 %. La situation se régularisera vraisemblablement par la suite.

Les décisions importantes qui seront prises prochainement dans toutes les Caisses donneront l'occasion de longues discussions au cours desquelles on ne manquera pas de faire intervenir l'esprit de propagande. Plus l'institution se développe, plus elle est à même d'offrir des conditions avantageuses. Ce sont là les fruits de la vraie coopération villageoise dans le secteur de l'épargne et du crédit. Cet esprit d'entraide et de solidarité est d'autant plus nécessaire au moment où le resserrement sur le marché des capitaux risque de prétériter la campagne au profit de la grande entreprise industrielle ou commerciale. Sa tâche primordiale est de conserver au village tous ses moyens d'action, c'est-à-dire son épargne et sa fortune qui doivent rester au service de la communauté.

Fx.

Propos de fin d'année du vieux moraliste

Coup d'œil sur le monde

L'année 1957 se clôt sur un phénomène assurément plus formidable que celui du « bébé lune » russe... En effet, qu'il écoute la radio, qu'il lève la tête sur un écran de cinéma ou de télévision, qu'il ouvre un journal, l'homme d'aujourd'hui embrasse d'un seul regard les rizières du Yang-Tsé, les hauts-fourneaux de Pittsburg, les tours du Kremlin, les rivages fleuris du Cap, les grues du port de Narwick, les gratte-ciel de New York et la coupole de Saint-Pierre de Rome... Mais, le fait capital, c'est que, sur notre terre, les hommes se multiplient à une cadence effarante.

Au temps du Christ, l'humanité représentait quelque 270 millions d'individus, moins que la seule Inde actuelle. Au XVIIe siècle, sous Louis XIV, il n'y avait encore sur le globe que 563 millions d'habitants, soit à peu près ce qui vit en Chine aujourd'hui. Puis, soudain, la population de l'univers croît d'une façon étonnante. Elle double en cent ans. En 1850, elle est d'un milliard 160 millions. Cent ans plus tard, la voici à 2 milliards 500 millions. Il est donc à prévoir qu'à ce rythme une seule génération de 25 années va doubler le chiffre des effectifs actuels. En 1980, nous atteindrons le chiffre astronomique de 3 milliards 500 millions.

Le monde a mis des millénaires à atteindre son premier milliard. Il ne lui a fallu que 150 ans pour arriver au second, et l'an 2000 il comptera le quatrième. Il naît, en effet, 162 enfants par minute, alors que meurent 95 personnes seulement, soit un accroissement par minute de 67 personnes, 96 000 par jour et 65 millions par an... Il faut coûte que coûte prendre conscience du problème tragique que pose cette situation, car ces nouveaux venus il faut les nourrir. Personne n'a l'idée nazie de les tuer. C'est donc les cultures qu'il faut multiplier, c'est les sols qu'il faut faire rendre. La richesse de la terre et celle de la mer sont infinies, et pourront toujours permettre, quel que soit leur nombre, de vivre jusqu'à la fin du monde.

Autres constatations. Il y a moins de 50 ans, 700 millions d'hommes vivaient encore sous le régime colonial. Il n'y en a plus guère aujourd'hui que 150 millions. Il y a 50 ans, le centre du monde était en Europe occidentale. Nous avons appris par la suite qu'il était aux Etats-Unis. On a longtemps parlé d'une division en deux blocs, et on en parle encore que déjà un troisième bloc a surgi, qui pourrait bien modifier toutes les données du problème. Avant la deuxième guerre mondiale, un homme sur 12 obéissait à un gouvernement communiste. C'est le cas aujourd'hui d'un homme sur 3. On n'a jamais assisté à une expansion aussi rapide et aussi prodigieuse.

Ce sont là quelques exemples de ce qu'on a appelé « l'accélération de l'histoire ». Ces faits changent nos conditions de vie, ils bouleversent profondément nos mentalités, nos critères de jugement, nos rapports avec nos semblables. Mais, et ceci est souverainement important : ils concernent aussi notre apostolat. Car tout homme, aujourd'hui, doit être apôtre, tout au moins par la prière et l'exemple personnel. Or, sur les 2 milliards 600 millions d'habitants du globe, près des 2/3 échappent encore à l'influence chrétienne. Il n'y a pas même un catholique sur 5. Et ces proportions, loin de s'améliorer, ne font que s'aggraver. Parallèlement, les pays où le nombre des baptisés est le plus grand se déchristianisent : l'Amérique latine et l'Europe.

Un des obstacles majeurs de l'avance du christianisme demeure le péril communiste. Après avoir conquis par la force des territoires immenses, l'idéologie marxiste a progressé durant ces derniers mois par des voies légales et sans révolution violente. Ses principales mesures antichrétiennes sont d'ordre scolaire. C'est la première fois dans l'histoire que le communisme obtient le pouvoir par voie légale.

Le matérialisme et l'athéisme d'un monde dans lequel des millions de croyants doivent vivre isolés, obligent à former en eux tous des personnalités solides. Sinon, comment résisteront-ils aux entraînements de la masse qui les entoure ? Ce qui est vrai pour tous l'est d'abord pour l'apôtre laïc, tenu non seulement à se défendre, mais aussi à conquérir. Bref, le monde entier est pays de mission, où l'apostolat n'est pas seulement une exigence de notre foi, mais où les faits l'imposent.

Trop lentement, les hommes découvrent qu'ils sont solidaires comme jamais ils ne l'ont été, mais que les chances pour une vie digne sont très inégalement réparties. En effet, deux hommes sur trois vivent dans des régions insuffisamment développées d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, ne sachant ni lire, ni écrire et mangeant juste assez pour ne pas mourir de faim. Les hommes vivent toujours plus nombreux sur une terre qui, elle, ne produit pas plus. En face de ces peuples réduits à l'extrême misère, d'autres étalent et gaspillent leurs richesses matérielles et spirituelles... Le fait est là, brutal : les deux tiers des hommes sont sous-alimentés. Les efforts d'assistance entrepris ne représentent qu'une toute petite partie de ce qu'il faudrait faire...

Voilà le défi qui est lancé au monde, défi pour tout homme, mais surtout pour nous, chrétiens. Comme tels, nous avons une énorme responsabilité à l'égard des pays qui réclament le droit de vivre... Le scandale du XIXe siècle fut de perdre la classe ouvrière, celui du XXe serait de laisser mourir de faim la moitié de l'humanité.

Nous assistons, comme jamais encore dans l'histoire du monde, à la prise de conscience, par plus des deux tiers des hommes, de leurs droits sur le plan du perfectionnement des institutions qui les régissent. Les peuples de couleur se réveillent. L'homme blanc les avait associés pour lutter avec lui dans la guerre pour la justice et la liberté. Un immense espoir les avait envahis de vivre enfin, eux aussi, de cette liberté. Or, ils ont été trompés. Aussi, bousculant les obstacles, ils s'élancent au pas de charge sur le Forum de l'humanité. Celle-ci, de son côté, ne saurait être unie si le moindre de ces peuples demeure exclu de sa communauté. Car aucune race n'est radicalement pervertie, et tous les hommes ont les mêmes droits essentiels. Ce principe doit inspirer tout l'apostolat.

Le problème du monde actuel n'est donc pas seulement de dépasser les préjugés nationaux, les exclusives raciales, les luttes des classes. C'est aussi de concevoir et de réaliser des communautés ou organisations internationales, dans lesquelles les hommes acceptent de communiquer leurs biens et de s'enrichir de leurs différences, au lieu de se mutiler dans des oppositions sectaires, ou de s'affronter dans des guerres meurtrières.

Si les considérations qui précèdent sont vraies sur le plan du maintien de la foi et de la charité dans nos vieux pays chrétiens, elles sont vraies aussi pour les pays neufs, auxquels nous avons le devoir d'apporter le message chrétien que nous avons reçu, sans aucun mérite de notre part, des missionnaires qui ont évangélisé nos pays, au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Devant toutes ces perspectives plus que troublantes, faut-il s'effrayer ? Non. L'évolution du monde, dans la période de passage que nous traversons, ne joue pas forcément contre l'Eglise. Si l'on s'efforce de saisir le sens de cette évolution, on s'aperçoit que le christianisme possède tous les éléments d'une réponse à l'attente qui s'exprime chez tant de peuples, plus ou moins adroitement. Tout l'effort de l'apostolat doit être de donner expression, force et vie à ces éléments. Pour la réalisation de ce travail, l'Eglise n'a à redouter aucune concurrence, ni celle des religions anciennes, ni celle d'une religion nouvelle, puisqu'aucune n'est encore venue répondre à l'exi-

gence religieuse de l'homme du XXe siècle, ni, à plus forte raison, celle du communisme, qui essaie de faire croire que l'ère des religions est révolue, mais qui n'a pas réussi et ne réussira pas à tuer le besoin de Dieu. L'Eglise, contre vents et marées, continue sa marche en avant. Elle connaît des hauts et des bas, des succès et des revers, mais rien ne l'arrête, rien ne la rebute, rien ne l'abat...

Bref, un chrétien ne saurait rester indifférent devant l'évolution du monde. S'il voit s'ébaucher, sous la pression des événements, une communauté internationale de plus en plus étroite, il sait que cette unification, voulue par le Créateur, doit aboutir à l'union des esprits et des cœurs, dans une même foi et une même charité... Puisse l'avenir réaliser ce vœu !...

Aux lecteurs du *Messager* et à leurs familles, à leurs Caisses de crédit et au mouvement Raiffeisen suisse...

Bonne Année 1958 !

A. M.

Le budget, condition de l'épargne

Reconnaître l'importance, la nécessité de l'épargne, c'est une chose : la pratiquer, c'en est une autre. L'épargne n'est pas un art facile : elle requiert, d'une part, l'exercice d'une volonté déterminée et soutenue, et, de l'autre, l'établissement d'un contrôle suivi de l'emploi du revenu gagné. Pour épargner, il faut commencer par le vouloir et, ensuite, prendre les moyens pratiques d'exécuter cette décision. Le premier et le meilleur de ces moyens, c'est la tenue d'un budget bien préparé.

Tenir un budget, ce n'est pas dresser la liste de nos dépenses une fois qu'elles sont faites. C'est là un travail utile, comme terrain d'enquête, mais ce n'est ni l'esprit ni le sens du budget proprement dit. Un budget, c'est exactement un état de prévision des dépenses que l'*on peut faire, compte tenu du revenu que l'on a.* C'est le plan que l'on trace d'avance à son activité économique avec des limites définies pour chaque catégorie de dépenses.

Le point principal, la première réalité sur laquelle on doit s'appuyer, c'est l'argent que l'on gagne. Non pas l'argent que l'on gagnera, ou que l'on prétend pouvoir gagner dans l'avenir, mais celui que l'on touche aujourd'hui même. Il est important de bien établir sa conviction sur cette idée parce qu'elle demeure le secret du succès dans la tenue du budget. Un grand nombre de nos ménages connaissent présentement des embarras financiers et sont aux prises avec des dettes considérables pour avoir oublié au départ de déterminer leur programme de dépenses d'après leur revenu réel. Ce qui est réel comme revenu, c'est le chèque ou l'enveloppe de paie que l'on reçoit, chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois pour son travail. Engager aujourd'hui l'argent que l'on touchera dans six mois, l'an prochain ou dans deux ans, voilà justement le moyen de vivre dans une perpétuelle dépendance et dans l'insécurité du lendemain.

Sans doute, ces ménages ne sont-ils pas les seuls responsables de leur condition, parce qu'en réalité ils sont des victimes qui ont prêté une oreille trop attentive au langage de ceux qui présentaient et qui présentent encore les achats à tempérament comme une forme d'économie, comme une méthode d'épargne. Il n'est pas besoin de faire une longue enquête pour nous rendre compte des résultats produits par des idées comme celles-là. En 1956, les ventes à tempérament au Canada se sont élevées à plus d'un milliard et quart de dollars. Les revenus de nos gens sont engagés pour des périodes allant jusqu'à trente-six mois et, dans quelques cas, davantage. Il y a dans cette pratique une source de revenus certaine pour les institutions qui financent les ventes à tempérament, mais pour le consommateur, c'est une hypothèque réelle sur son avenir, pour laquelle il devra payer de gros intérêts. Au lieu de l'épargne promise par la publicité, on se retrouve avec des dettes qui dépassent maintenant notre capacité de payer.

En préconisant la tenue du budget, la Caisse populaire espère amener les gens à réfléchir de façon sérieuse sur leur propre condition économique. Elle veut habituer chaque individu, chaque famille, à penser avant de dépenser parce qu'elle a la conviction que c'est le seul moyen de permettre à chacun d'abandonner une fois pour toutes la vie à crédit pour reconquérir sa liberté et la sécurité de son foyer.

René Croteau

« La Revue Desjardins », Canada.

Idées directrices

Le double principe essentiel de l'action coopérative, c'est le self-help et l'entraide. Former des hommes capables de pratiquer pleinement le self-help et de le comprendre, en même temps que de comprendre et de pratiquer pleinement l'entraide, c'est créer un type de citoyens éduqués à la fois à l'autonomie et à la solidarité, à l'individualisme et à l'altruisme, à la vie personnelle et à la vie sociale ; un type d'homme ayant le goût de la liberté pour soi-même et pour les autres, la volonté d'agir en propre et une volonté égale d'harmoniser son action avec celle de ses semblables, le besoin d'être fortement soi-même et celui de comprendre autrui. C'est, en bref, créer le coopérateur.

Charles-Henri Barbier

(Principes d'une éducation coopérative.)

Concentration bancaire et Caisses Raiffeisen

Nous vivons à une époque de concentration à outrance. Nulle pitié, nul sursis ne sont accordés aux modestes entreprises financières, commerciales ou industrielles par les puissants assoiffés de plus de puissance encore.

Si, dans le secteur industriel, nous connaissons depuis des décennies cette politique d'expansion des entreprises molosses qui ont nom cartel, holding, super holding, trust, ou autres, le même mouvement s'est résolument amorcé dans le secteur bancaire. En effet, chaque année, l'une ou l'autre banques locales, de petite ou moyenne importance, mais d'ancienne réputation, disparaissent, reprises qu'elles sont par les grandes banques commerciales ou cantonales.

Pour ce qui concerne seulement la Suisse romande, nous citons la disparition, il y a quelques années déjà, de la Banque Weck-Aebi à Fribourg, reprise par l'U.B.S. L'année dernière, c'était le tour des deux banques valaisannes, la Banque de Brigue et le Crédit sierrois, alors que deux autres avaient déjà précédemment disparu. Le même sort était réservé au Crédit gruyérien de Bulle, dont on a annoncé, au début de l'année, le rachat par l'Union de Banques Suisses. Le mouvement ne semble pas s'arrêter à ces conquêtes puisque des prospections sont effectuées, des pressions même exercées auprès de certaines banques dans les régions où la grande banque éprouve le besoin d'étendre son emprise tentaculaire parce qu'elle pressent un développement industriel et commercial.

Une des explications à donner à cette concentration, c'est que l'épargne nécessaire à la formation des capitaux, et à l'industrie en premier lieu, ne prend plus le seul chemin de la banque comme jadis, mais s'en va bien davantage chaque année vers les compagnies d'assurance. Nombre de banques privées, locales ou régionales, qui

travaillaient autrefois avec l'argent du pays, se ressentent de l'affaiblissement des sources de capitaux, se font absorber ou risquent de l'être par les puissants établissements qui bénéficient des gros apports de la grande industrie. C'est l'asphyxie des petits au profit des grands et nous risquons d'assister encore à de nouvelles absorptions.

Si l'on ne voulait tenir compte que du côté purement utilitaire, on serait vite porté à dire que les banques surabondent en Suisse et que l'on rendrait service à l'économie générale en libérant le pays de nombreux parasites par la fermeture d'une succursale ici, par la fusion de deux établissements là. S'il ne s'agissait que d'une sélection toute naturelle, s'il se trouvait des cas isolés de capitulation forcée ou bien où une action de secours s'impose, nous tomberions d'accord. Nous avons peur qu'on en fasse une règle générale : rachat pur et simple de petites banques par les grandes à la suite de promesses alléchantes aux actionnaires alors que, le plus souvent, rien ne laisse prévoir des difficultés extraordinaires dans le ménage interne des premières. Dans de telles conditions, seules les puissantes banques ou les fortes associations bancaires pourront résister à la force centripète et conserver leur autonomie.

Notre système bancaire, tel que nous aimons à le connaître, paraît tout à fait adapté à la structure politique et économique du pays où il a pris naissance. Notre régime fédéraliste appelle la décentralisation. Il faut donc lutter contre la centralisation qui ferait perdre au pays son vrai cachet. Si l'on consultait nos populations attachées à leurs propres instituts financiers, qui, nous le demandons, se prononcerait pour la disparition de sa banque cantonale, qui se passerait des services de son ancienne caisse d'épargne, de sa vénérable banque privée, de sa Caisse de crédit mutuel, toutes restées fidèles aux vieilles traditions locales ?

Plutôt un anneau de trop dans la chaîne que pas assez d'anneaux. Mieux vaut encore une dispersion tant soit peu trop grande qu'une trop grande centralisation qui serait, du point de vue politique comme du point de vue économique, la pire des calamités. Nos petites banques privées ont une âme, on les connaît ; on connaît leurs dirigeants. Leurs clients forment une véritable famille et ils s'y sentent à la maison. Elles sont outillées pour bien connaître les gens et le milieu. Tandis que la grande banque centralisée, c'est le grand molosse sans nom. On n'en voit plus les rouages. On ne sait plus qui y est intéressé. C'est le grand anonymat, sans odeur et sans saveur ; le client n'y est plus qu'un vulgaire pion sur l'échiquier.

Il n'est pas prouvé, au demeurant, qu'un grand organisme centralisé travaille mieux qu'un organisme décentralisé : certaines petites communes, certains petits cantons n'ont-ils pas une administration moins onéreuse et pourtant tout aussi bonne que telle grande ville, que tel grand canton, ou même que la Confédération ? La centralisation, si on la poussait trop loin, concentrerait une puissance économique considérable entre peu de mains, ce qui n'est nullement souhaitable. Les quelques avantages qui pourraient en résulter seraient peu de chose, comparés aux graves inconvénients qui ne manqueraient pas d'apparaître.

Pour les raiffeisenistes, ce phénomène conduit à une constatation et permet de tirer une leçon. La constatation, c'est qu'au moment où l'effectif des banques suisses subit d'année en année un grignotage de quelques unités, un mouvement diamétralement opposé se produit au sein de l'organisation nationale qui compte les plus petits instituts bancaires. En effet, non seulement l'Union Raiffeisen suisse ne compte aucune liquidation dans ses rangs, mais chaque année elle voit le nombre de ses unités augmenter de 15 à 20 sous l'action d'un mouvement de fondation toujours conquérant.

De ce contraste, on doit alors tirer la leçon que seule « l'union fait la force ». La petite banque isolée se voit mangée par la grande comme l'agneau de la fable est dévoré par le loup. En revanche, le fédéralisme bien compris de l'Union Raiffeisen suisse, qui compte plus d'un millier de petites unités pleinement autonomes dans leur essence, mais appuyées sur une centrale forte qui assure leur indépendance, est seul capable de résister au « gigantisme ». C'est bien dans la ligne de la politique fédéraliste qui veut, sur le terrain économique, des entreprises contrôlables dans des normes à l'échelle de l'homme.

La Caisse Raiffeisen reste à la mesure de l'homme, l'élément humain y est prépondérant. Elle n'est pas noyée dans un tout anonyme. En toute indépendance, elle satisfait aux besoins de crédit de ses sociétaires. La concurrence bancaire ne l'importune pas. Sa défense, tant sur le plan spirituel que matériel, est assurée par sa fédération cantonale, plus encore par sa Centrale suisse qui est armée des moyens utiles pour donner une solution à tous les problèmes, quelles qu'en soient les difficultés.

Une pareille constatation et la leçon qui s'en dégage nous fournissent le témoignage éclatant de l'actualité plus que jamais vivante du programme d'action raiffeiseniste, élément d'avant-garde au service de nos communautés villageoises progressistes. Les Caisses Raiffeisen jouissent d'une faveur toujours plus prononcée qui les empêchera de tomber sous le coup de la centralisation. Elles résisteront parce que nos populations rurales trouvent en elles un admirable et efficace moyen de conserver leur vie propre, une existence toujours autonome.

C'est par l'action des petits groupements coopératifs, nés de l'initiative privée, d'une vaillante population éprise du sens pratique de la liberté et de la responsabilité que notre pays est parvenu à se maintenir, à rester lui-même. Cet antique esprit, ces constantes historiques doivent subsister, agir toujours plus fortement, se perpétuer dans les Caisses Raiffeisen.

Fx.

La nouvelle direction de l'Union suisse des paysans

Dans sa séance du 5 novembre, le grand Comité de l'Union suisse des paysans a élu à l'unanimité M. René Juri, ingénieur-agronome, en qualité de nouveau directeur de l'USP en remplacement de M. E. Jaggi, appelé à la présidence du conseil de direction de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse orientale (VOLG).

Ce choix comble d'aise les milieux tessinois et romands puisque c'est la première fois, depuis sa création, que la direction de l'USP est confiée à un latin. En effet, M. Juri est natif d'Ambri (Tessin). Il a passé sa prime jeunesse à Paris où son père, petit paysan, comme nombre de ses collègues des vallées arides du Tessin, cherchait à améliorer sa situation en travaillant dans le bâtiment.

L'homme à qui l'USP vient de confier le gouvernail possède les connaissances pratiques et théoriques du métier et une solide réputation de défenseur de la classe paysanne. Nul doute qu'il saura justifier la confiance mise en lui.

Dans la même séance, le comité a procédé à la nomination de M. Willy Neukomm, schaffhousois d'origine, actuellement chef de l'Office d'estimation de l'USP, au poste de nouveau sous-directeur.

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus !

Communication

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1954 des avoirs des communes, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1957 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1954 s'éteint le 31 décembre 1957.

PK.

Variété sur l'épargne

Scène I. — *C'est l'arrivée du car postal. La place du village est très animée en ce moment. Le caissier du Crédit mutuel est au nombre des curieux qui attendent et regardent ce qui se passe.*

Un jeune homme souriant descend de voiture. Il est accompagné d'une jolie jeune fille mise simplement mais avec goût.

— Bonjour M'sieur !

— Salut Louis. Tu viens trouver ta famille ?

— Oui M'sieur. (Timide et rougissant.) Je vous présente Mlle Y...

— Enchanté, Mademoiselle. Louis, j'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir.

— Certainement... j'aimerais passez chez vous, à la Caisse, avant de redescendre. J'aurais quelque chose à vous demander.

— Avec plaisir. Je t'attends cette après-midi à 14 heures.

— Entendu et merci. Au revoir M'sieur.

— A bientôt Louis. Au revoir Mademoiselle.

* * *

Scène II. — *Au domicile du caissier. Celui-ci est occupé à l'établissement des extraits des comptes annuels de l'exercice terminé il y a quelques jours. On frappe à la porte...*

— Entrez... Ah ! c'est toi Louis ! Prends place et dis-moi ce que tu désires.

— (Un peu gêné.) Voilà ! J'aimerais connaître le montant exact inscrit sur mon carnet en dépôt à la Caisse.

— A ton service... Le voici...

— (L'ayant ouvert, Louis ne peut empêcher une expression d'étonnement.) Cinq mille 491 fr. 75 ! Est-ce possible ? Je ne m'en souciais plus depuis tantôt deux ans, maman me plaçant les sommes économisées que je lui remettais lors de mes visites.

— Tu vois, Louis, toutes ces petites sommes, petits ruisselets, ont fini par constituer une rivière jolie et agréable pour faire marcher ton moulin, car, d'après ce que je suppose, tu penses à te marier et tu as besoin de ton argent pour ton futur nid.

— Exactement. (Et tout radieux.) Je compte me marier au début d'avril, car j'ai enfin pu trouver un petit appartement pas très loin de mon travail. J'aimerais donc, pour cette date, réaliser le montant de mon carnet. Est-ce possible ?

— Très facilement. Le délai de dénonciation de trois mois sera amplement écoulé. Fixe-moi une date précise et le tout sera prêt pour ce jour.

— J'ai congé le 30 mars (Louis est actuellement fonctionnaire aux CFF dans une gare du nord du canton et il a consulté son agenda.) Fixons ce jour-là.

— Très bien. Tu viendras assez tôt pour que nous puissions un peu bavarder ensemble et tu me feras le plaisir de partager le verre de l'amitié, ou de savourer une tasse de thé si, ce qui doublerait mon plaisir, ta fiancée t'accompagnait.

— Merci beaucoup M'sieur ; (et se levant) je tâcherai de la décider à m'accompagner, bien qu'elle soit un peu timide...

— C'est parfait. Au revoir, mon cher Louis. Mes compliments à ta fiancée (avec malice)... charmante à ce que j'ai pu voir. Bon retour chez toi.

* * *

Scène III. — *Trois mois après... Tout est prêt sur la table du bureau, le livret et les billets. Louis peut venir. Le caissier s'apprête à reprendre un livre ouvert, abandonné à l'autre bout de la table. Mais on frappe à la porte...*

— Oui ! Entrez ! Ah ! vous voilà. C'est gentil, Mademoiselle, d'avoir accompagné ce bon Louis. Prenez place. Louis, avant toute chose, nous voulons régler ton compte. Voici le livret. Pour me donner quittance du retrait, veuille apposer ta signature ici où je viens de faire le bouclement... et voici le montant... (Louis contrôle avec satisfaction, lance un regard amoureux à sa fiancée et serre soigneusement les billets dans son portefeuille et la monnaie dans sa bourse). Maintenant c'est fini.

— Pour toi, Louis, une page est tournée; pour notre Caisse, un épargnant fidèle de moins. Ce carnet liquidé, témoin de toutes les opérations de ton compte, va rejoindre les nombreuses pièces à conviction dans l'armoire aux archives. (Louis est pensif et au moment où le caissier s'apprête à serrer le livret dans l'armoire, il l'arrête.)

— Permettez-moi de le feuilleter encore une fois, car je suis persuadé qu'il a encore quelque chose à me dire. En effet (tournant les pages) il a été créé le 10 août 1943 par un versement de cinq francs. J'avais 13 ans. Ce jour-là, je me le rappelle, je vous assure, j'avais gagné cet argent en aidant M. Z. à transporter des tuiles pour le chalet de M. B. Je suis alors venu auprès de vous pour me faire ouvrir un livret. J'étais fier en sortant. Je l'ai caché parce que (avec tristesse) vous connaissez l'originalité de mon père. Il aurait été capable de m'empêcher de réaliser mon projet et de vilipender ma petite fortune. Je regrettais de ne pouvoir la donner à ma chère maman qui, hélas, n'en avait pas de trop avec ses sept enfants. Mais j'avais lu l'appel à l'épargne de votre Caisse. Je désirais ardemment y répondre en me faisant ouvrir un carnet. J'ai tenu ferme... pas sans peine. Aujourd'hui, je suis grandement récompensé. Depuis lors, mon petit avoir est allé en augmentant par des versements modestes alors même que je donnais la plus large part de mes gains à ma chère maman.

Ah ! voici 1946, mon premier retrait destiné à payer mon complet de communion. Ce que j'en étais fier ! Ce second, en 1947, pour participer avec mes frères et sœurs aînés (j'étais le quatrième de la famille), à l'achat d'une pièce de bétail, puis, en 1950, pour aider mon jeune frère, resté avec les parents, à acheter une faucheuse motorisée. J'avais quitté la maison et, depuis deux ans, je travaillais dans une fabrique renommée du Jura vaudois, d'où j'ai réussi à entrer au service de la manœuvre à la gare de N... J'ai gardé cette habitude de l'épargne que vous avez su m'inculquer, cher Monsieur, et j'en recueille aujourd'hui le fruit apprécié. Cela me permet d'offrir à ma chère fiancée (il lui saisit la main et la regarde tendrement) un cœur aimant plein de mon premier amour, et... un joli nid, modeste, mais (se redressant avec fierté) dont tout ce qu'il contiendra sera bien à nous. (Après un court silence, remettant le carnet au caissier.) Mais, sans la Caisse de crédit mutuel, je n'aurais vraisemblablement pas eu l'idée de l'épargne et de persévérer comme j'ai pu le faire. Aussi, j'espère qu'elle continuera à progresser, à remplir sa tâche pour la prospérité de ce petit village montagnard et ses habitants qui me sont si chers. Je souhaite aussi que de nombreux jeunes feront comme moi, persisteront et auront la récompense qui est la mienne aujourd'hui.

— Merci, mon cher Louis. (Emu et lui serrant la main.) J'aime à croire que tes vœux se réaliseront. Et maintenant il est temps de partager une petite collation préparée par ma femme. Elle se réjouit aussi de pouvoir passer quelques instants avec vous et de parler de votre avenir...

* * *

En relatant, sans prétention, ces petites scènes, j'éprouve, comme caissier, une profonde joie et je pense, avec émotion, aux nombreuses occasions qui m'ont été données de m'entretenir avec ce bon Louis de toutes les préoccupations courantes et journalières qui sont celles d'un jeune homme travailleur, honnête et brave en face de la vie et, ce qui est plutôt rare, d'avoir pu le faire dans la plus grande franchise et simplicité.

Jugerez-vous peut-être, chers amis raiffeisenistes, que ces lignes sont déplacées dans un journal comme le *Messager* où les questions financières et économiques sont prédominantes ? J'ose espérer que non et je souhaite au contraire que nombreux soient ceux qui, dans la cohorte de mes collègues caissiers, auront le bonheur de trouver un Louis. Car il y a une manière d'encourager l'épargne, dans un esprit élevé, pas toujours compris à notre époque agitée. C'est difficile, mais on doit s'efforcer à y parvenir... comme y est arrivé Louis. *Le caissier.*

Coin de la pratique

a) *Un officier public d'un autre canton que celui du domicile du débiteur ou de la caution ou du créancier est-il habilité à instrumenter un acte de cautionnement ?*

b) *L'officier public doit-il authentiquer la signature de l'épouse ?*

a) Nous extrayons la réponse à ces deux questions d'une circulaire du 10 avril 1942 du Département fédéral de justice et police aux gouvernements cantonaux concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le cautionnement. En voici le passage textuel :

« La forme authentique doit être conforme « aux règles en vigueur au lieu où l'acte est dressé ». Cette clause indique non seulement que l'observation de ces règles est nécessaire mais aussi suffisante pour que l'acte soit reconnu partout en Suisse, elle pose encore le principe du libre choix du lieu de la passation de l'acte authentique. Chacun peut faire instrumenter l'acte où il lui plaît. Le droit cantonal ne peut donc pas restreindre à cet égard la compétence des officiers publics. En particulier, il ne peut pas la subordonner au domicile (siège) ou au lieu d'origine de la caution, du débiteur principal ou du créancier. Les officiers publics sont donc tenus d'instrumenter dans leur arrondissement aussi les déclarations authentiques de cautionnement souscrites par des personnes domiciliées hors de l'arrondissement ; c'est ainsi qu'un Genevois, établi à Genève, pourra par exemple faire instrumenter sa déclaration authentique de cautionnement à Zurich, alors même que ni le débiteur principal, ni le créancier ne sont domiciliés en cette ville. Le droit cantonal ne peut pas non plus prescrire que plusieurs cautions conjointes fassent instrumenter leur déclaration de cautionnement en même temps ou devant le même officier public ».

b) De la même circulaire, voici le passage qui répond à la seconde question :

« Seule la déclaration de cautionnement doit revêtir la forme authentique. Par conséquent, on ne peut pas exiger que le créancier ou le débiteur principal assistent à la stipulation. De même, la présence du conjoint de la caution (art. 494, 1er al. du CO) n'est pas nécessaire et ne peut pas être prescrite par le droit cantonal ».

Comme on le voit, pas plus la présence du conjoint que l'authentification de sa signature ne sont nécessaires. Il suffit que la caution apporte la déclaration signée de son conjoint pour que le notaire puisse passer à l'instrumentation de l'acte. La même pratique doit être acceptée pour la signature d'un tel acte de cautionnement sous seing privé par devant le caissier de la Caisse Raiffeisen.

On n'a cependant pas la garantie de l'authenticité de cette signature. Le législateur qui a imposé l'approbation préalable du conjoint n'a pas voulu aller jusqu'à en exiger la déclaration d'authenticité. La question peut alors se poser : « Qu'arriverait-il si l'approbation du conjoint venait à être déclarée fausse ? L'acte serait-il frappé de nullité et qui serait responsable de la perte éventuelle ? » Comme il n'existe encore aucune jurisprudence en la matière, la réponse à cette question ne saurait être donnée. C'est la raison pour laquelle certains cantons (Saint-Gall par exemple) recommandent aux officiers publics de s'assurer de l'authenticité de la signature des conjoints. Mais nous précisons que cette pratique « ne peut être prescrite par le droit cantonal ».

Nos caissiers qui connaissent les cautions s'entoureront de toutes les précautions utiles. On ne saurait aisément abuser de leur bonne foi.

* * *

L'engagement maximum de la caution.

Selon la pratique, lors de l'établissement d'un acte de cautionnement, la somme pour laquelle la caution est engagée est régulièrement de 10 % supérieure au montant du prêt contracté. Pour une avance de deux mille francs, la responsabilité de la caution est fixée à 2200 francs, majoration destinée à couvrir les frais et intérêts de retard éventuels. Dans ce cas, le cautionnement dépassant 2000 francs, l'acte notarié devient nécessaire.

Oubliant la clause de cette réserve de 10 %, ou plutôt dans le but d'éviter les frais de notaire, certaines Caisses ne font signer l'acte de cautionnement que pour 2000 fr. La caution ne s'étant engagée que pour le montant effectif du prêt, la réserve de 10% entre ce montant et la responsabilité de la caution ne peut pas être rétablie par un amortissement puisque l'engagement relatif au cautionnement de personnes physiques diminue dans la même proportion que la dette. Donc, pour une avance de 2000 fr. amortie à 1800 francs, l'engagement de la caution tombe automatiquement à ce dernier montant. Si l'on voulait rétablir la responsabilité de la caution pour couvrir les intérêts de retard et frais éventuels, il n'y aurait pas d'autre possibilité que celle de faire signer un nouvel acte de cautionnement de 110 % du solde restant dû.

Préparatifs en vue de la clôture annuelle

La fin de l'année approche. Les caissiers et les organes dirigeants prendront déjà les dispositions utiles pour que l'établissement des comptes annuels et du bilan puisse se faire normalement et avec toute la promptitude habituelle. Nous rappelons que

les comptes annuels doivent être soumis à l'Union pour le 1er mars au plus tard.

Les caissiers commenceront donc maintenant déjà les travaux préliminaires du bouclement annuel. Ils calculeront les intérêts, prépareront les différents extraits (relevé des comptes avec les soldes au 1er janvier, etc.).

Commande de matériel à l'Union

Pour éviter les embouteillages de fin d'année et les retards qui en résultent dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

avant le 15 décembre

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et chaque formulaire le numéro et la quantité désirée.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à *la clôture d'un seul exercice.*

Encaisse au 31 décembre

Les Caisses ne conserveront pas une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année. La Banque nationale insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groups, versements sur compte de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Eviter autant que possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre en dressant l'état de caisse.

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur le compte nouveau (par exemple, un intérêt de 1957 payé le 2 janvier 1958 figurera comme « impayé » sur l'extrait des débiteurs de 1957, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1958).

On réservera simplement au journal principal, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations normales de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante — en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes — l'inscription régulière de toutes les opérations qui interviendront successivement durant le nouvel exercice.

Au journal de caisse d'épargne on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Le solde en caisse établi au 31 décembre sera immédiatement reporté à l'encre à compte nouveau afin de permettre en tout temps le contrôle de l'encaisse.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. *Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers.*

Lors du bouclement des comptes particuliers dans les grands livres, les Caisses n'omettront pas de porter en compte les *impôts à la source* (impôt anticipé, impôt sur les coupons).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

a) *intérêt des parts sociales :* 30 % du montant *brut* de l'intérêt ;
b) *intérêt des obligations et placements à terme :* 30 % de l'intérêt *brut* ;
c) *intérêts des avoirs en caisse d'épargne :* les dépôts d'épargne *nominatifs* dont l'intérêt brut n'excède pas 15 francs sont *exonérés de tout impôt,*
les livrets nominatifs dont l'intérêt brut dépasse 15 francs et les livrets d'épargne *au porteur* (quel que soit le montant de l'intérêt) sont passibles de l'impôt à raison de 25 % du montant *brut* de l'intérêt.
d) *intérêts des avoirs en compte courant à vue :* 25 % du montant brut des intérêts effectifs, donc avant toute déduction de commissions, frais, etc., mis en compte.
Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 15 francs ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Font toujours exception ici les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la Caisse centrale (comptes de crédit, etc.).

En prévision de l'imputation de l'impôt, il est indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres et dans tous les carnets, relevés, etc., ce qui se fera aisément au moyen du *sceau approprié* (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne.

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également le formulaire nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations devront être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Extrait de profits et pertes.

Les recettes diverses et les dépenses (droits de timbre, impôts, administration, etc.) doivent être détaillées et *classées strictement selon les rubriques figurant aux pages 2-3 de l'extrait IV.* Les totaux de ces rubriques fournissent alors les données qui figurent sur le compte général de la page 1.

Au chapitre « Droits de timbre et contributions perçus », rubrique « impayés » de ce compte général, on portera le montant exact de *tous les droits dus tels qu'ils résultent de la déclaration* (form. 122, vert). *On établira donc cette déclaration avant de terminer le compte de profits et pertes.*

Le compte récapitulatif (page 4 de l'extrait) sera également établi complètement.

Compte et bilan.

Les actifs et passifs seront portés exactement selon les rubriques du formulaire. Les immeubles que les Caisses peuvent posséder seront également désignés séparément. Remplir aussi toujours les rubriques « Nombre de comptes ». Après vérification et approbation, le bilan doit être signé par tous les membres des organes responsables.

Formulaire « Appendice au compte annuel ».

Ce formulaire sera dressé *exactement et de façon complète,* tout comme les extraits et joint au bilan dont il fera partie intégrante.

L'état des obligations et les conditions d'intérêt appliquées y figureront exactement, selon les rubriques prévues. L'état de liquidité doit être également dressé chaque année, comme le veut la loi sur les banques.

Relevés des comptes courants à l'Union.

Les relevés des comptes courants à la Caisse centrale, tous arrêtés au 31 décembre, parviendront aux Caisses, comme à l'ordinaire, vers le 12 janvier. MM. les caissiers éviteront d'en solliciter l'envoi avant cette date, l'organisation comptable de la Centrale ne permettant que difficilement une remise individuelle anticipée.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les différents extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. On évitera les « brouillons » qui sont souvent des sources d'erreurs. *Il est recommandé de travailler avec méthode, sans excessive hâte ou précipitation.* En cas de difficulté, on peut consulter le « Précis de comptabilité ». Au besoin, l'Union donne également les renseignements utiles.

Différents extraits des comptes particuliers.

Sur l'extrait des parts sociales, il est indiqué de désigner les sociétaires autant que possible dans l'ordre alphabétique, avec le numéro d'ordre du registre des membres.

Il est de toute importance de remplir très minutieusement la col. 5 « intérêts ».

Pour *chaque sociétaire,* on indiquera dans la colonne 5 a *l'intérêt net payé* lors de l'assemblée générale de 1957. Le total doit jouer au centime avec le montant figurant à profits et pertes comme payé.

Dans la colonne 5 b, *pour chaque sociétaire* également, indiquer *l'intérêt dû, mais brut.* Le 30 % est déduit en bloc à la récapitulation, sur la somme totale. Le total de cette colonne doit également correspondre au centime avec le montant porté à profits et pertes comme *intérêt net dû* au capital social pour l'année 1957, intérêt qui sera payé lors de l'assemblée générale de 1958.

Sur les extraits des obligations, comptes courants, caisse d'épargne, les comptes seront relevés dans l'ordre numérique des folios des grands livres. Chaque compte doit figurer à l'extrait sur la base du folio *où se trouve le solde de l'année en cours. Ensuite des reports qui interviennent dans les grands livres, il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes sur les extraits.* Cette façon de procéder facilitera grandement le travail de contrôle des comptes et le classement méthodique des dossiers de garantie, ainsi que des bien-trouvés.

La mise en compte et le calcul des intérêts payés et courus se feront toujours de façon précise en comparant chaque compte avec l'extrait de l'année précédente. On notera également brièvement la date de l'échéance des intérêts ainsi que le taux dans les dernières colonnes sur les extraits « I Obligations » et « II Débiteurs ». On indiquera également en marge, au moyen des abréviations convenues, la nature de la garantie.

PENSÉE

Il faut penser ; sans quoi l'homme devient, malgré son âme, un vrai cheval de somme.

Il faut aimer ; c'est ce qui nous soutient : sans rien aimer, il est triste d'être homme.

Voltaire.

Pour guérir les engelures, gerçures et crevasses aux mains, utilisez la
Pommade Valésia
Pots à fr. 1.50, 2.50 et 4.50, dans toutes les pharmacies et drogueries.
LABOR VALESIA, WEINFELDEN

Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÖGLI
LANGENTHAL 31

Contre l'envoi d'une enveloppe affranchie à
5 ct.
mentionnant votre adresse, nous vous ferons parvenir gratuitement notre magnifique prospectus en couleurs relatif aux. poupées d'ornement de 60 cm de hauteur.
Maison Tewis, Wahlen p/Laufen
Tél. (061) 89 64 80 ou 89 63 58

L'air frais vaut de l'argent!
Avant que vos écuries deviennent de nouveau humides et malsaines, montez-y les fameux
Ventilateurs «Tourbillon»
Prière de nous écrire ou téléphoner.
H. Schneider
Bertastr. 10
Dietikon ZH
Tél. (051) 91 84 93

Pourquoi
des prix d'occasion ?
Nous avons pris en paiement contre livraison à l'étranger
ATTELAGE
très solide, avec char, 65 cm 12.50, 52 cm 8.50
Exécution de luxe:
2 chevaux, en bois, très solide. Char avec pneus en caoutchouc, 75 cm de long 24.50 avec 1 cheval 17.80.
Contre remboursement, en cas de non convenance renvoi dans 2 jours.
Maison Tewis
Wahlen p/Laufen
Tél. (061) 89 63 58 ou 89 64 80
▶ prix spéciaux pour réunions, tombola etc.

Vin rouge 1re qualité
Nostrano, de mon pressoir Le l. Fr. 1.60
Montagne Fr. 1.40
Barbera Fr. 1.80
Valpolicella Fr. 1.95
Chianti extra Fr. 2 —
Départ Locarno, à partir de 30 litres. Echantillon gratuit. Demandez prix courant.
Expédition de Fruits
Muralto, Tessin, case postale 60, tél. (093) 71044

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Le premier succédané de lait pour veaux et porcelets
Lactina
avec micro-éléments et vitamines
Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S. A. • VEVEY

† Don Giovanni Rovelli

30.7.1884 — 27.10.1957

Sono trascorsi pochi mesi dal giorno in cui da queste colonne avevamo unito la nostra voce alle numerose altre che festeggiavano il giubileo sacerdotale di Don Rovelli, ed ecco che di nuovo dobbiamo parlare di Lui, ma in ben più triste occasione.

L'improvvisa ed inattesa notizia della Sua scomparsa ci è giunta quando già il precedente numero del *Messager* era in corso di stampa, ed è perciò con ritardo che possiamo rendere omaggio alla Sua memoria. Di Lui e delle Sue opere abbiamo già detto a lungo in occasione del giubileo, ed abbiamo ritenuto far cosa gradita ai raiffeisenisti che non erano presenti alla cerimonia funebre riportando l'orazione pronunciata dal presidente della Federazione cantonale, *Prof. Ceppi*, sulla tomba dello scomparso.

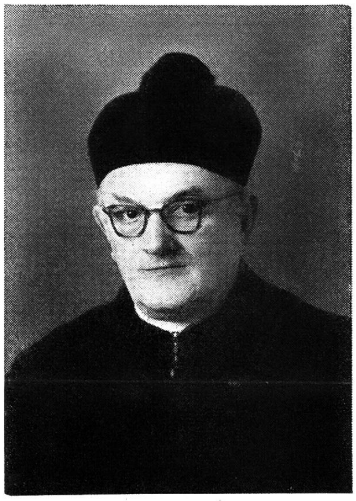

« La Federazione ticinese delle Casse rurali raiffeisen e l'Unione svizzera, che qui rappresento, hanno il dovere, a nome di tutti i raiffeisenisti, di porgere l'estremo saluto ed omaggio a Don Rovelli, il valido pioniere del movimento bancario cooperativo nel Ticino. Mi si affaccia alla mente il brano di Francesco Chiesa *Le due vigne,* in cui si parla di un buon canonico che a fianco della vigna celeste aveva cure per una vigna terrena.

Ebbene, quante furono le vigne di Don Rovelli ? Ce lo dice la lunga schiera di annunci funebri a Lui dedicati sui giornali.

Egli trovava gioia nell'azione, nel dinamismo. L'anima Sua andava svolgendosi continuamente dalle sue pieghe per mezzo dell'attività. Personalità marcata, spirito tenace, sorretto da grande idealismo ed altruismo, nulla poteva rimanere in Lui latente : le Sue idee dovevan prendere forma esteriore, nessun ostacolo poteva fermarlo.

È così che fra tante splendide opere volle anche una Cassa Raiffeisen, che rimase sola per oltre un ventennio nel cantone, ed io ricordo il suo giubilo il giorno in cui il coraggioso esempio fu seguito da una seconda Cassa, come pure quando, tre anni dopo, nasceva la Federazione. Grande era il Suo intimo compiacimento allorchè poteva presenziare alle nostre assemblee cantonali, che d'anno in anno si vedevano rinforzate da nuova linfa. E quanto ascoltata la Sua saggia parola, i Suoi paterni consigli.

Don Rovelli ha ben speso la Sua giornata terrena, profondendo i tesori del suo versatile ingegno a destra e a manca : per i Raiffeisenisti sempre un fulgido esempio di quanto possa la mente umana quando è sorretta da profondo attaccamento verso il prossimo.

Perdiamo in Lui un fedelissimo propagandista e un propugnatore del quale i Raiffeisenisti serberanno imperituro ricordo di affetti e di riconoscenza. »

LETTERE IN REDAZIONE

Un lettore ci ha scritto chiedendo quale differenza intercorra tra i due termini « Mercato del denaro » e « Mercato dei capitali ».

Il *mercato del denaro* è l'avvicendarsi della domanda e dell'offerta di prestiti e crediti *a breve scadenza.* Su tutte le piazze bancarie in cui viene prestato del denaro a breve scadenza, entra in giuoco il mercato del denaro. D'abitudine tuttavia ci si riferisce con questo termine soltanto alle transazioni che avvengono tra le grandi banche, o tra una grande banca e la Banca nazionale.

Il « mercato del denaro » si suddivide in mercato per denaro del giorno (cioè sottoposto a termine di preavviso di un solo giorno), il cosiddetto *callgeld,* in mercato per sconto cambiali ed in mercato crediti lombardi, (cioè prestiti contro pegno di titoli di prima classe, di cui abbiamo già diffusamente parlato rispondendo ad una precedente lettera).

In contrapposto al mercato del denaro, nel quale le somme offerte vengono prestate soltanto per un tempo relativamente corto, si designa con l'appellazione di *mercato dei capitali* l'assieme delle operazioni concernenti prestiti *a media o lunga scadenza.*

Il « mercato dei capitali » si suddivide a sua volta in mercato per le obbligazioni di cassa (media scadenza), in mercato per gli effetti ed in mercato per le ipoteche.

Praticamente si possono distinguere questi due mercati considerando che al primo affluiscono le disponibilità momentanee, che formano una riserva di liquidità che si può prelevare a breve scadenza, al secondo

invece affluiscono i risparmi, destinati ad essere depositati *a frutto* per lunga durata.

Per diversi motivi tuttavia una netta distinzione tra i due mercati non può essere ottenuta. Innanzitutto nell'uso corrente i termini breve, media e lunga scadenza non hanno sempre il medesimo significato. Di solito nel linguaggio dei banchieri prestiti a breve scadenza si definiscono quelli con un anno (ed anche più) di vincolo, a media scadenza quelli con vincolo sino ad otto anni ed a lunga scadenza quelli con un vincolo maggiore. Secondariamente in periodi di grande fabbisogno di capitali anche prestiti a breve scadenza vengono utilizzati per prestiti a media o lunga scadenza. Al contrario invece in periodo di abbondanza di capitali ed in assenza di vantaggiose occasioni di investimento anche investimenti a lunga scadenza vengono utilizzati per operazioni più redditizie del mercato del denaro.

In ogni modo sono i fattori del mercato dei capitali e non di quello del denaro, che stanno al centro delle discussioni che si stanno svolgendo attualmente intorno al modo con cui fronteggiare in una politica congiunturale la scarsezza di mezzi liquidi.

In considerazione tuttavia della strettezza dei legami esistenti tra i due mercati la situazione attuale può essere influenzata anche dalle oscillazioni sul mercato del denaro. È noto infatti che l'evoluzione della congiuntura può essere affrettata artificialmente con interventi sul mercato del denaro, per esempio con la manovra del tasso di sconto.

Attività di fondazione

LODRINO-PROSITO

Venerdì 25 ottobre venne fondata a Lodrino la 49esima Cassa rurale del Ticino. L'importante paese della Riviera, in cui prosperano altre istituzioni cooperative, ha dimostrato vivo interesse per il nuovo istituto già con la conferenza d'orientamento tenuta dal presidente della Federazione cantonale il 10 ottobre, tanto è vero che alla fondazione il numero degli interessati era quasi raddoppiato (40).

Lodrino ha circa 700 abitanti, ivi compresi quelli della importante frazione di Prosito, che ne conta 170.

L'agricoltura, un tempo assai prosperosa, specie per il ramo produzione latte, va perdendo terreno, come un po' dappertutto, però rimane pur sempre un elemento di peso, specie nella frazione.

L'aeroporto militare, aperto nel 1943, dà lavoro a 87 persone, delle quali 26 domiciliate a Lodrino. Da alcuni anni è pure in esercizio una fabbrica di impermeabili che occupa 120 donne ed una quindicina di uomini. Il resto degli abitanti trova occupazione quale scalpellino, muratore, meccanico, ecc., negli impieghi e professioni varie. Le nuove costruzioni, le migliorie che si notano un po' ovunque, dimostrano che il progresso è in marcia e fanno pensare che al villaggio arriderà un ulteriore sviluppo.

Approvati gli statuti presentati dal sig. Molinari, revisore dell'Unione, venivano eletti a cassiere il sig. Ettore Ambrosini, a comporre la direzione i signori Barelli Marzio, presidente, Ceppi Alfredo e Mazza Plinio, mentre a far parte della sorveglianza venivano chiamati Mattei Geo, presidente, Biasca Giulio e Fornaroli Carmelito.

La nuova Cassa entrerà in funzione il 1. dicembre 1957.

Alla stessa le 48 consorelle del Ticino e le 1035 della Svizzera presentano voti per un rapido successo. I buoni propositi degli eletti ed in ispecie del cassiere sono pegno di un'ottima affermazione sin dagli inizi.

Plinio Ceppi.

MESOCCO

L'86esima Cassa rurale del Grigione, la settima del Grigione italiano, ha trovato la sua sede in uno dei romantici villaggi dell'alta Mesolcina.

Mesocco, situato a 800 m. s/m., con una popolazione di 1100 abitanti, comprende ben 12 frazioni, delle quali la più nota è il villaggio di San Bernardino, che si trova a circa 14 km. dal centro del comune. Questo paesino, sorto in una magnifica conca alpestre, offre al forestiero oltre alla rinomatissima fonte minerale ferruginosa amene passeggiate ed una flora alpina incomparabile. A San Bernardino l'industria principale è quella alberghiera, seguita da quella delle cave di beola, la cui qualità è nota in tutta la Svizzera e trova larga esportazione. A circa 7 km. a nord del villaggio si trova il passo omonimo, spartiacque tra la Mesolcina e la Valle del Reno (altitudine dell'Ospizio 2063 m. s/m.).

Il territorio del comune di Mesocco è il secondo del cantone per estensione. Il ricco passato storico è confermato dalle imponenti rovine del « Castello di Mesocco », costruito dai Conti di Fax, che con la contigua Chiesetta di Santa Maria, monumento nazionale per i suoi ricchi ed importanti affreschi del XV secolo, rappresenta una meta prediletta da numerosi turisti.

Mesocco è capoluogo del circolo dell'Alta Mesolcina, ed è stazione terminale della linea della Ferrovia Retica Bellinzona-Mesocco.

La principale risorsa degli abitanti è l'agricoltura, ma la popolazione va sempre più orientandosi verso altre professioni: impieghi, lavori edili, artigianato. Il bestiame bovino e caprino è in diminuzione, ma l'allevamento delle pecore ha invece trovato nuovo impulso, tanto che si contano nel comune circa 2000 capi.

Gli abitanti di Mesocco non sono nuovi alle istituzioni. Ricordiamo la cooperativa di consumo, la latteria, in funzione da qualche anno, il caseificio modernamente attrezzato, la società di musica « Armonia Elvetica » che ha festeggiato quest'anno il cinquantesimo anniversario.

Attualmente stanno iniziandosi i lavori di costruzione dei grandiosi impianti delle Forze idriche mesolcinesi, abbraccianti i

Lodrino

Mesocco

territori dei due comuni di Mesocco e di Soazza. Questa grande impresa potrà impiegare numerosa mano d'opera indigena, offrendo alla nostra popolazione di montagna maggiori occasioni di guadagno e possibilità di risparmio. La necessità di piccoli centri di raccolta del risparmio si fa quindi sentire, ma non di banche che utilizzano altrove il danaro del paese e della Valle, ma Casse rurali, dove il denaro del paese viene distribuito nel paese, e dove lo scopo non è di guadagnare alle spalle del povero contadino o operaio, ma di utilizzare il piccolo margine di utile per corrispondere tassi più favorevoli.

Per questa ragione la sera del 5 ottobre 1957 nella sala comunale delle assemblee a Mesocco il signor Molinari, delegato dell'Unione svizzera delle Casse rurali in San Gallo, ha tenuto una conferenza di orientamento.

Buona parte della nostra gente fece buon viso a questa istituzione di mutuo aiuto, così che lo scorso 7 novembre nella palestra comunale si potè passare alla fondazione della Cassa.

Gli organi direttivi della nuova Cassa sono così composti : nella direzione Carlo Bono, presidente, Gaspare Ciocco, vicepresidente, Arnoldo Spadini, segretario, Furger Leo e Livio a Marca ; nel Consiglio di sorveglianza Marchetto Antonio, presidente, Tognola Franco, vicepresidente e Albertini Guido. La delicata mansione di cassiere venne affidata al signor Lucio Schenini, promotore di quest'opera benefica.

Così, pur senza promettere miracoli, una nuova comodità per la popolazione di Mesocco è stata creata. Le numerose consorelle augurano il migliore successo alla sua attività, che avrà inizio il 1. dicembre 1957.

MST.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un signore ha costruito una casetta di vacanza vicino al mio ronco con una finestra dalla mia parte, lontana m. 2,60 dal confine, mentre la tettoia sporgente è lontana soltanto m. 2. Sul mio terreno non vi sono fabbricati di sorta ma, causa tale costruzione, il fondo ha perso parte del suo valore. Ho sentito dire che la distanza deve essere di metri 3. Vorrei sapere come stanno le cose ed eventualmente cosa dovrei fare.

R. — Non vi è proprio nulla da fare. Il vicino ha costruito a norma di legge. Anzi avrebbe potuto costruire anche ad una distanza inferiore, e cioè a metri 1,50 di distanza dal confine. Quindi si metta il cuore in pace in quanto nessuna azione legale è possibile.

* * *

D. — Un mio zio, residente nell'America del Sud, mi ha recentemente scritto che egli intende vendere casa e terreni posti nel mio comune. Nella lettera mi dice di darmi un incarico ufficiale e mi pone già le condizioni alle quali egli sarebbe disposto a vendere. Ora io ho trovato l'acquirente. Si tratta di sistemare la faccenda. Come debbo procedere ?

R. — Occorre stendere una procura a lei intestata e con l'indicazione di tutti gli elementi necessari. A tal proposito dovrebbe farsi redigere il documento dal notaio presso il quale poi andrà a stendere l'atto di compra-vendita. La procura dovrà essere firmata da suo zio, e la firma di quest'ultimo dovrà essere autenticata dal Consolato svizzero più vicino. Con tale documento si potrà poi procedere alla stesura dell'atto notarile.

* * *

D. — È vero che nei comuni ove esiste ancora il registro fondiario provvisorio e mappa vecchia le misurazioni catastali figuranti sugli estratti censuari non possono essere ritenute attendibili ?

R. — Certamente. E pertant[illegible] [illegible]rchè si intende comperare o vendere, il [illegible]zzo dovrebbe sempre essere pattuito a [illegible]o, e ciò per evitare possibili complicazi[illegible] future. A meno che le parti decidano di far misurare il terreno da un geometra, ed allora ognuno sa quanta superficie compera o vende.

* * *

D. — Un paio di mesi fa ebbi un incidente automobilistico. Le faccio subito presente che la colpa dell'incidente è a carico esclusivo della controparte. Sto ora per venire ad una liquidazione con la società di assicurazione che si occupa del caso. Vorrei da lei sapere cosa posso chiedere al giorno per fermo tecnico della mia autovettura. Per ben 22 giorni non ho potuto adoperare la mia macchina.

R. — A mio avviso ella può chiedere 25 franchi al giorno. Qualora la cifra non potesse essere accolta dalla società di assicurazione, ella potrà scendere sino ai 20 fr. giornalieri, somma questa che deve assolutamente esserle riconosciuta.

Avv. Emilio Induni.

COMUNICATO

Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che il 31 dicembre p. v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell'*imposta preventiva* sugli interessi maturati nel

1954.

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente ! (Al più tardi entro il 30 dicembre 1957.) PK.

Régie des annonces: Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm.: 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires): 3 fr. 50. Abonnements facultatifs: 3 francs. Abonnements privés: 5 francs